



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012



Bruitparif

Association Loi 1901

9, impasse Milord
75018 Paris



31 avenue Foch - 94100 Saint-Maur - Tél. : 01 41 79 41 79 - Fax : 01 41 79 41 78
accueil@groupepluriel.fr - www.groupepluriel.fr
SARL au capital de 15 000 euros - SIREN 440 493 385 - Code APE 6920Z

Audit-Conseil
Expertise comptable
Commissariat aux comptes
Assistance aux comités d'entreprise
Ingénierie pédagogique





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Bruitparif

Association Loi 1901

9, impasse Milord
75018 Paris

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Bruitparif, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de



l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur

- le respect des dispositions du règlement CRC 99.01 relatif aux obligations comptables des associations,
- l'exhaustivité et la réalité des subventions reçues et comptabilisées,
- les informations fournies en annexe,

n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint-Maur,
Le 3 mai 2013

Pluriel Consultants
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Philippe Barré
Commissaire aux Comptes
Associé



Bruitparif

Association Loi 1901

9, impasse Milord
75018 Paris

Comptes annuels au 31 décembre 2012

Bilan au 31 décembre 2012
en euros

ACTIF	31 décembre 2012		31 décembre 2011		PASSIF	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	308 015,17	238 809,90	69 205,27	97 967,71	Fonds associatifs	358 553,53	410 290,82
Site Internet	79 314,78	60 746,46	18 568,32	45 006,53	Résultat de l'exercice	78 506,96	(51 737,29)
Logiciels	228 700,39	178 063,44	50 636,95	52 961,18	Subvention d'investissement	1 258 058,73	1 126 194,00
Immobilisations corporelles	1 721 063,94	738 227,94	982 836,00	1 029 530,19	TOTAL I	1 695 119,22	1 484 747,53
Installations spécialisées	1 420 145,95	609 517,21	810 628,74	873 551,69	TOTAL II	46 900,00	0,00
Outils industriels	18 379,17	5 718,94	12 660,23	13 571,83			
Agencements et installations diverses	75 135,70	32 439,78	42 695,92	44 509,76			
Matériel de transport	29 770,94	18 782,85	10 988,09	14 068,58			
Matériel de bureau et informatique	144 512,46	55 718,91	88 793,55	62 219,21			
Mobilier	33 119,72	16 050,25	17 069,47	21 609,12			
Avances et comptes sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00			
Immobilisations financières	33 820,21	0,00	33 820,21	32 531,13			
TOTAL	2 062 899,32	977 037,84	1 085 861,48	1 160 029,03	DETTES		
ACTIF CIRCULANT					Dettes fournisseurs	57 427,56	79 811,56
Etudes en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	159 207,42	152 522,90
Créances diverses	457 163,85	0,00	457 163,85	317 882,83	Autres dettes	4 815,79	4 321,02
Disponibilités	368 787,44	0,00	368 787,44	456 737,63	Produits constatés d'avance	14 238,75	234 404,76
Charges constatées d'avance	65 895,97		65 895,97	21 158,28	TOTAL III	235 689,52	471 060,24
TOTAL	891 847,26	0,00	891 847,26	795 778,74	TOTAL GENERAL	1 977 708,74	1 955 807,77
TOTAL GENERAL	2 954 746,58	977 037,84	1 977 708,74	1 955 807,77			

Compte de résultat du 1er Janvier 2012 au 31 décembre 2012
en euros

	Débit		Crédit		31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation					
Achats	47 424,73		Prestations de services	2 682,43	91 898,02		1 076,40	
Services extérieurs	357 710,99		Subventions		377 918,61			
Autres services extérieurs	163 875,44		- Région		165 943,35			
Impôts taxes et versements assimilés	75 088,72		- Etat		71 160,41			
Charges de personnel:	1 030 663,84		- Dept		964 015,52			
- Salaires	719 392,37		- Emploi tremplin		679 375,86			
- Charges sociales	309 953,11		- Autres collectivités territoriales		283 278,69			
- Autres charges du personnel	1 318,36		- Européennes		1 360,97			
Autres charges:	915,00		- Exploitation		-			
- Redevance, concession, brevet	795,00		- Cotisations		-			
- Autres charges de gestion courante	120,00		- Départements		-			
Dotations aux amortissements et aux provisions:	355 545,24		- Collectivités locales	174 625,00	268 287,94		160 000,00	
- Dotations aux amortissements	308 645,24		- Activités économiques	57 600,00	268 287,94		40 000,00	
- Dotations aux provisions	46 900,00		- Autres	57 500,00	-		55 000,00	
			Transfert de charges	1 000,00	-		1 140,00	
			Variations études en-cours		-		6 218,68	
			Quote-part subv. virées au résultat	293 135,27	-		36 910,20	
			Reprise de provision		-		255 941,81	
					-		18 455,11	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 031 223,96		TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 107 733,76	1 939 223,85		1 891 068,99	
Charges financières	45,96		Produits financiers	4 124,34	-		2 335,75	
Autres charges financières	45,96		Produits divers	4 124,34	-		2 335,75	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	45,96		TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4 124,34	-		2 335,75	
Charges exceptionnelles	1 734,61		Produits exceptionnels	267,39	10 205,34		4 843,54	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 734,61		TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	267,39	10 205,34		4 843,54	
Impôts sociétés	614,00				556,38			
TOTAL DES CHARGES	2 033 618,53		TOTAL DES PRODUITS	2 112 125,49	1 949 985,57		1 898 248,28	
EXCEDENT DE L'EXERCICE	78 506,96		DEFICIT DE L'EXERCICE				51 737,29	
TOTAL GENERAL	2 112 125,49		TOTAL GENERAL	2 112 125,49	1 949 985,57		1 949 985,57	

BRUITPARIF

Observatoire du Bruit en Ile de France

Association régie par la loi de 1901

Siège social : 9 impasse Milord

75018 PARIS

ANNEXE

Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'association BRUITPARIF se caractérise par les données suivantes au 31 décembre 2012

Total du bilan	1 977 709 €
Produits d'exploitation	2 107 734 €
Excedent	78 507 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association BRUITPARIF pour l'exercice du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Le sommaire est le suivant :

1. Règles et méthodes comptables	2
1.1. Immobilisations incorporelles	2
1.2. Immobilisations corporelles	3
1.3. Immobilisations financières.....	3
1.4. Créances	3
1.5. Subventions d'investissement.....	3
1.6. Faits marquants de l'exercice	4
2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat.....	4
2.1. État de l'actif immobilisé	4
2.2. État des amortissements	4
2.3. État des provisions	4
2.4. État des échéances des dettes.....	5
2.5. État des créances	5

2.6.	Produits à recevoir et charges constatées d'avance	5
2.7.	Charges à payer.....	5
2.8.	Fonds associatifs	5
2.9.	Trésorerie.....	5
2.10.	Activité	6
2.11.	Reprise des subventions d'investissement	6
2.12.	Engagement de crédit-bail.....	6
3.	Informations complémentaires.....	6
3.1.	Loi sur le volontariat associatif.....	6
3.2.	Valorisation du bénévolat.....	6
3.3.	Provision départ en retraite.....	7
3.4.	Droit individuel à la formation	7
3.5.	Effectif.....	7
3.6.	Engagements financiers et/ou sûretés réelles données et reçues :.....	7

1. Règles et méthodes comptables

L'association arrête ses comptes en respectant le règlement n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et prend en compte le règlement n°99-01 relatif aux règles de comptabilisation des domaines spécifiques des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et amorties selon la durée de vie prévue :

- Logiciels 3 à 7 ans
- Site Internet 3 ans

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC) (Règlements CRC n° 2002-10, n°2003-07 et n°2004-06).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- Installations spécialisées 3 à 7 ans
- Outillages : 3 à 5 ans
- Agencements : 5 à 10 ans
- Matériel de transport 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- Mobilier 10 ans

Les installations spécialisées représentent des outillages spécifiques destinés à recueillir toutes informations sur le bruit, lié aux infrastructures au trafic aérien, aux activités économiques, à la vie locale, et dans l'habitat.

L'association tient à jour régulièrement une liste des matériels immobilisés.

1.3. Immobilisations financières

Elles concernent des dépôts et cautionnements.

Elles font l'objet d'une dépréciation cas par cas, en fonction du risque encouru.

1.4. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque encouru.

1.5. Subventions d'investissement

Le règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, précise au point 6 de l'annexe : « les associations et fondations peuvent recevoir des subventions d'investissement destinées au financement d'un ou plusieurs biens dont le renouvellement incombe ou non à l'organisme, cette distinction s'opère en analysant la convention de financement, ou à défaut, en prenant en considération les contraintes de fonctionnement de l'organisme. Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise, les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au comptes 13 et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement de ce bien ».

1.6. Faits marquants de l'exercice

Un litige prud'homal est né au cours de l'exercice, une provision pour risque a été dotée.

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

2.1. État de l'actif immobilisé

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2012	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2012
Immobilisations Incorporelles	298 802	35 544	26 331	308 015
Site internet	79 315		0	79 315
Logiciels	219 487	35 544	26 331	228 700
Immobilisations Corporelles	1 585 294	198 690	62 920	1 721 064
Installations spécialisées	1 290 661	129 485	0	1 420 146
Outillages	16 656	1 723	0	18 379
Agencements Installations	67 980	9 907	2 751	75 136
Matériel de transport	29 771	0	0	29 771
Matériel de bureau & inf.	147 106	57 576	60 169	144 512
Mobilier	33 120		0	33 120
Immobilisations financières	32 531	1 289	0	33 820
Titres de participation	183	0	0	183
Dépôts versés	32 348	1 289	0	33 637
Cautions	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	1 916 627	235 523	89 251	2 062 899

2.2. État des amortissements

Amortissements	Amortissements au 01/01/2012	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2012
Immobilisations Incorporelles	200 834	64 307	26 331	238 810
Site internet	34 308	26 438	0	60 746
Logiciels	166 526	37 869	26 331	178 063
Immobilisations Corporelles	555 767	244 335	61 874	738 228
Installations spécialisées	417 119	192 398	0	609 517
Outillages	3 085	2 634	0	5 719
Agencements Installations	23 470	10 680	1 710	32 440
Matériel de transport	15 702	3 080	0	18 783
Matériel de bureau & inf	84 880	31 003	60 164	55 719
Mobilier	11 511	4 540	0	16 050
TOTAL GENERAL	756 601	308 642	88 205	977 038

2.3. État des provisions

L'état des mouvements des provisions est présenté dans le tableau ci-dessous :

PROVISIONS	au 01/01/2012	Dotations	Reprises	31/12/2012
Provision pour risques et charges	0	46 900	0	46 900
TOTAL GENERAL	0	46 900	0	46 900

Une provision a été effectuée courant 2012 concernant un litige salarié.

2.4. État des échéances des dettes

L'échéance des dettes figure dans le tableau ci-après :

	Total	à moins d'un an	de 1 a 5 ans	plus de 5 ans
Fournisseurs	57 428	57 428		
Dettes fiscales et sociales	159 207	159 207		
Autres Dettes	4 816	4 816		
Subventions, avance	14 239	14 239		
Total	235 689	235 689	0	0

2.5. État des créances

Les autres créances sont toutes à échéance à moins d'un an.

2.6. Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

2.7. Charges à payer

L'état des charges à payer est à échéance à moins d'un an.

2.8. Fonds associatifs

La situation nette a évolué comme le présente le tableau ci-dessous pendant l'exercice.

	au 01/01/2012	Affectation	Résultat	au 31/12/2012
Fonds associatif	410 291	-51 737		358 554
Apports sans droit de reprise	0			0
Résultat de l'exercice	-51 737	51 737	78 507	78 507
Situation nette	358 554	0	78 507	437 061

Les fonds associatifs sont constitués du cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

L'assemblée générale du 12 avril 2012 a décidé d'affecter le résultat 2011 au fonds associatif.

2.9. Trésorerie

Au 31 décembre 2012 les disponibilités sont entièrement représentées par :

- Un compte auprès de la banque Crédit Coopératif
- Un compte livret Epidor auprès de la banque Crédit Coopératif

- Un compte livret A auprès de la banque Crédit Coopératif
- Un compte Codevair auprès de la banque Crédit Coopératif

2.10. Activité

L'association exerce une activité dans le domaine de l'observation du bruit en Ile de France. Les ressources de l'association sont constituées par :

- Les cotisations et les subventions versées par les membres, fixées par l'assemblée générale,
- Le produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu.

2.11. Reprise des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement inscrites au bilan sont reprises annuellement au prorata des dotations aux amortissements des immobilisations qu'elles ont servi à financer.

Pour l'exercice 2012 la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat s'élève à 293 135 €.

2.12. Engagement de crédit-bail

Le montant des loyers restant dû sur le contrat de crédit-bail mobilier est de : 27 326.86 €. Le prix d'achat résiduel prévu dans le contrat de crédit-bail s'élève à 0,18 € TTC.

3. Informations complémentaires

3.1. Loi sur le volontariat associatif

Les administrateurs de l'association sont tous bénévoles. Par conséquent ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leur activité de représentant de l'association.

Conformément à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, le montant des rémunérations versées en 2012 aux trois plus hauts dirigeants bénévoles ou salariés de l'association ainsi que leur avantage en nature s'est élevé à 74 201 euros.

3.2. Valorisation du bénévolat

Le bénévolat n'est pas valorisé dans la présentation des comptes.

3.3. Provision départ en retraite

Le montant des engagements, en matière des indemnités de fin de carrière, s'élève à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2012 à 31 423 €. Ce montant a été calculé selon la convention collective nationale des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air en s'appuyant sur les hypothèses suivantes :

Taux de rotation du personnel : Égal à la moyenne nationale des départs constatés

Taux d'augmentation annuel des salaires : 1 %

Taux de charges sociales : Taux appelés par les caisses sociales au 31 décembre 2012.

Taux d'actualisation : 3 %

Taux de mortalité utilisée : Table de mortalité 2004-2006.

Il n'est pas inclus dans les comptes.

3.4. Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation permet de constituer un crédit d'heures de formation, cumulable et utilisable comme défini dans la loi sur la réforme de la formation professionnelle. Au 31 décembre 2012 le crédit d'heures de l'association à l'égard de son personnel est de 842,15 heures.

3.5. Effectif

L'effectif est composé au 31 décembre 2012 de 13 permanents.

3.6. Engagements financiers et/ou sûretés réelles données et reçues :

Néant.



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2012



Bruitparif

Association Loi 1901

9, impasse Milord
75018 Paris



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2012

Bruitparif

Association Loi 1901

9, impasse Milord
75018 Paris

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article R612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.



Liste des conventions conclues au cours de l'exercice 2012

■ Conseil Régional d'Ile de France

■ Administrateurs concernés :

- Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile de France,
- Julie Nouvion, conseillère régionale et Présidente de l'association
- Daniel Guérin, conseiller régional et Trésorier

■ Objet de la convention :

- Convention cadre entre la Région Ile de France et Bruitparif pour soutenir les activités de l'association prolongée par voie d'avenant en 2012
- Impact sur le résultat de l'exercice clos : + 1.000.000 euros

■ Objet de la convention :

- Subvention d'investissement attribuée à l'association
- Montant de la subvention attribuée au titre de 2012 : 400.000 euros

■ Conseil Général du Val-de-Marne

■ Administrateur concerné :

- Daniel Guérin, conseiller général du Val de Marne
- Abraham Johnson, Vice-Président du Conseil Général du Val de Marne

■ Objet de la convention :

- Soutien aux activités que Bruitparif entend réaliser au niveau du territoire du Val de Marne
- Montant total prévu à la convention : +50.000 euros
- Impact sur le résultat de l'exercice clos : +50.000 euros

■ Conseil Général du Val d'Oise

■ Administrateur concerné : Arnaud Bazin, Président du Conseil Général du Val d'Oise

■ Objet de la convention :

- Soutien au projet de mise en place de stations complémentaires de mesures du bruit lié au trafic aérien
- Montant de la subvention attribuée au titre de 2012 : 20.000 euros d'investissements

Saint-Maur,
Le 3 mai 2013

Fluriel Consultants
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Philippe Barré
Commissaire aux Comptes
Associé

